

## Anne Demelenne (FGTB) : « S'inscrire dans un contexte global »

**Pour Anne Demelenne, secrétaire générale de la FGTB, son organisation peut « très clairement s'inscrire en faveur de cette proposition, à condition qu'elle s'inscrive dans [un] contexte global ». À savoir, un relèvement de toutes les allocations.**



avec des revenus inférieurs à cela. Ce qui est totalement révoltant. Mais, d'un autre côté, 860 euros par mois ce n'est certainement pas suffisant pour vivre décemment quand on voit le prix des loyers, de l'énergie, des aliments... Et cela devient intenable si on est malade et qu'on est confronté à des dépenses de soins de santé.

On peut dire que le revenu d'un travailleur au salaire minimum – c'est-à-dire 1.080 euros pour un travail à temps plein – ne suffit pas pour vivre décemment. Le ris-

que est grand pour ces travailleurs de tomber dans la pauvreté. Et ne parlons pas des minima sociaux dont la plupart sont en dessous ou flirtent avec le seuil de pauvreté.

Une proposition de loi est actuellement en discussion à la Chambre (en commission Santé publique), qui demande de porter le RIS au niveau du seuil de pauvreté tel qu'établi par l'Union européenne (enquête SILC, 60% du revenu médian équivalent). Quel est l'avis de votre organisation sur cette proposition ? Seriez-vous prête à la soutenir publiquement ?

Cette proposition de loi met le doigt là où ça fait mal : il est inacceptable que des allocataires sociaux doivent vivre dans la pauvreté. Toutefois, il ne faut pas limiter cette proposition aux seuls bénéficiaires d'un revenu d'aide sociale comme le revenu d'intégration ou la GRAPA (ndlr. la garantie de revenu aux personnes âgées). Les allocations de sécurité sociale ne peuvent être inférieures aux allocations d'aide sociale. Il serait inacceptable qu'après avoir travaillé et cotisé pendant 45 ans, un pensionné soit obligé d'aller demander au CPAS un complément à sa pension. Et le même raisonnement tient pour les allocations de chômage ou d'invalidité. Si on laissait les allocations d'aide sociale prendre le pas sur les minima sociaux, comment continuer à justifier le principe de solidarité sur lequel repose notre système de sécurité sociale ? En outre, une augmentation du RIS ne pourrait aller sans un relèvement des plafonds de calcul des allocations sociales, au risque, si ce n'est fait, de perdre le caractère d'assurance de notre système de sécurité sociale.

Si une augmentation rapide des allocations sociales et des minima de sécurité sociale est indispensable, elle est aussi indissociablement liée à une augmentation du salaire minimum. Le rapport de la Cour des Comptes qui analyse la proposition de loi va d'ailleurs en ce sens

Sur le principe, nous pouvons donc très clairement nous inscrire en faveur de cette proposition à condition qu'elle s'inscrive dans ce contexte global.

Selon vous, quel devrait être le niveau de revenu minimal décent, sans conditions, pour mener une vie « conforme à la dignité humaine » ?

Au niveau européen, on a fixé un seuil de pauvreté à 60% du salaire médian. Cela donne 860 euros pour un isolé, 1.306 euros pour un parent vivant seul avec deux enfants ou 1.806 euros pour un ménage de deux adultes et deux enfants. D'un côté, cette référence à un minimum vital a le mérite d'exister car elle permet de dénoncer le fait qu'en Belgique 1,5 million de personnes doivent vivre

Il y a un lien évident entre une augmentation du RIS et les autres allocations sociales (et même avec le revenu minimum / revenu mensuel minimum moyen garanti). Dès lors, beaucoup de députés veulent élargir le débat autour de cette proposition de loi à toutes les autres allocations. Or on sait que dans le contexte politique actuel, il ne sera pas facile de progresser de front sur tous ces points en même temps. Ne pourrait-on pas considérer que l'augmentation du RIS au-dessus du seuil de pauvreté mérite d'être traitée en urgence, et qu'elle devienne un levier pour une programmation sociale plus étendue ? (La priorité donnée au RIS pourrait se justifier par le fait qu'il est octroyé à des personnes dont l'état de besoin est reconnu par une enquête sociale.)

*C'est vrai que le coût de l'augmentation du RIS au niveau du seuil de pauvreté est de 227 millions alors qu'une mesure qui englobe tous les allocataires sociaux coûterait 1,2 milliard. Mais il ne faut pas chercher à supprimer les injustices sociales en créant des discriminations entre bénéficiaires. Comme je l'ai dit, on ne peut pas en arriver à une situation qui oblige les allocataires sociaux à pousser la porte des CPAS. Il faut donc que toutes les allocations soient relevées au moins au niveau du seuil de pauvreté.*

*De plus, il ne faut pas oublier que les bénéficiaires du CPAS reçoivent également des aides supplémentaires, comme par exemple une intervention dans le coût des soins de santé, la gratuité des transports publics, des aides au logement, etc. dont ne bénéficient pas les pensionnés, chômeurs ou invalides. Et le calcul de la GRAPA prévoit un abattement de 10% pour la prise en compte de la pension. C'est pourquoi, il faut veiller à ce que les minima de sécurité sociale soient au moins de 10% supérieurs par rapport aux allocations d'aide sociale. Or, aujourd'hui, aucun minimum social ne se situe à 110% du seuil de pauvreté (c'est-à-*

*dire au moins 1.419 euros pour un chef de ménage et 946 euros pour un isolé ou un cohabitant).*

**Notre Collectif pense qu'au-delà du RIS, il faut augmenter toutes les autres allocations sociales et le revenu minimum. Comment, selon vous, pourrait-on avancer dans cette voie ? Le relèvement du RIS pourrait-il servir de levier pour aller dans ce sens ?**

*En ce qui concerne la revalorisation des salaires, cet automne, nous négocierons un prochain accord interprofessionnel. Nos revendications sont fortes tant en ce qui concerne la norme salariale que l'augmentation du salaire minimum et du bonus à l'emploi (ndlr. réduction des cotisations personnelles). Sans oublier le volet fiscal pour lequel nous réclamons aussi l'introduction d'un crédit d'impôt social de 1.000 euros pour les bas et moyens revenus.*

*Par ailleurs, il faut rappeler que, suite à nos revendications, il existe depuis peu un mécanisme structurel de liaison au bien-être qui concerne toutes les allocations sociales y compris le RIS, la GRAPA ou les allocations pour les personnes handicapées. Cela garantit que, tous les deux ans, les partenaires sociaux disposent d'une enveloppe pour proposer des revalorisations. Ainsi, pour 2009 et 2010, ce sont plus de 500 millions qui seront investis pour adapter les allocations sociales à l'évolution du coût de la vie. Nous ne disposons pas encore d'informations sur le montant de l'enveloppe complémentaire qui reviendra aux allocations d'aide sociale mais elle sera au moins égale à une augmentation de 1% par an de celles-ci.*

*Pendant, comme le souligne le Bureau fédéral du Plan, cela permet à peine à maintenir, pour l'avenir, le niveau actuel des allocations qui est extrêmement bas. Le mécanisme actuel va dans la bonne direction mais les moyens actuellement prévus ne sont pas suffisants. Il ne faut pas perdre de vue que le seuil de pauvreté va continuer à évoluer avec les*

*salaires. Pour nous, la revalorisation de toutes les allocations sociales au moins au niveau du seuil de pauvreté doit être liée à ce mécanisme de liaison au bien-être.*

**Que pensez-vous du statut cohabitant ? La même proposition de loi (voir titre) propose également d'aligner le montant du RIS octroyé aux cohabitants sur celui des isolés. Soutenez-vous cette deuxième partie de la proposition de loi (à savoir, le principe d'individualisation des droits pour le RIS) ?**

*Cette revendication rejoint tout à fait la position de la FGTB qui réclame une évolution progressive et positive vers une individualisation des droits, particulièrement en sécurité sociale. Mais cette première étape n'est pas suffisante et il faut viser un alignement de toutes les allocations sur les montants octroyés au chef de ménage car nous ne tolérerons aucune situation de régression des droits.*

*Il est en effet difficilement tolérable que notre système de protection sociale continue à sanctionner les choix de vie. Sans parler du fait que cette notion de choix est toute relative et que les femmes restent généralement pénalisées par le statut de cohabitant. Sans parler de tous les effets pervers que cette différence de statut engendre, notamment en terme de frein à l'emploi. Je citerai comme exemple la perte du statut de chef de ménage pour un ménage de deux allocataires où un des deux retrouve une activité professionnelle ou la perte du statut de chef de ménage pour un parent ayant un enfant à charge qui commence une activité professionnelle. Cela sanctionne également les personnes qui décident de cohabiter (« habitat groupé ») pour faire face au coût de plus en plus difficilement supportable de logement et d'énergie. ■*

## Claude Rolin (CSC) : « Nous n'allons pas dire non ! »

Claude Rolin, secrétaire général de la CSC, insiste sur la diversité des situations de pauvreté. Il revendique donc des augmentations de plusieurs allocations et rappelle, entre les lignes, le problème de financement de la sécurité sociale qui pèse trop sur les revenus du travail et pas assez sur d'autres types de revenus. Quant à l'individualisation, oui de principe mais voyons les priorités. Celles-ci se mettent en œuvre dans le cadre de la liaison au bien-être et consistent notamment à relever davantage les allocations des cohabitants



Selon vous, quel devrait être le niveau de revenu minimal décent, sans conditions, pour mener une vie « conforme à la dignité humaine » ?

*Je ne vois pas la possibilité de répondre à cette question, car tout le monde n'a pas les mêmes besoins, ni la même capacité d'acquiescer des revenus propres. Il va de soi qu'une personne en bonne santé, vivant seule et propriétaire de son logement, a moins de besoin qu'une personne malade, ayant des enfants à sa charge et devant payer un loyer à Bruxelles. Il va de soi qu'une personne en bonne santé, ayant un bon diplôme, et ne devant songer qu'à sa carrière, a plus de chances de*

*gagner sa vie qu'une personne malade, sans qualification et devant s'occuper d'une famille. La CSC revendique l'augmentation de plusieurs allocations, y compris les allocations d'assistance, parce que justement elles ont décroché par rapport aux standards généraux de niveau de vie, exprimés notamment par l'évolution des salaires et des autres revenus.*

Une proposition de loi est actuellement en discussion à la Chambre (en commission Santé publique), qui demande de porter le RIS au niveau du seuil de pauvreté tel qu'établi par l'Union européenne (enquête SILC, 60% du revenu médian équivalent). Quel est l'avis de

votre organisation sur cette proposition ? Seriez-vous prêt à la soutenir publiquement ?

*Les données statistiques globales, comme le revenu médian, fournissent des éléments pour évaluer le système de protection sociale. Mais nous ne voyons pas l'intérêt d'y accrocher juridiquement le montant d'allocations sociales concrètes. D'une part, les allocations sociales sont, légalement ou de fait, liées au niveau des salaires des travailleurs. Le revenu médian est influencé aussi, surtout au cours des dernières années, par l'évolution d'autres revenus, notamment les revenus mobiliers et immobiliers, et les revenus des indépendants, autrement dit par le creusement des inégalités au sein de notre société. Nous devons résoudre ce problème en corrigeant ces inégalités, au profit des travailleurs salariés et, par contrecoup, des allocataires sociaux. Si on augmente simplement les allocations sociales sur la base d'un critère aussi rigide, on sera confronté à d'autres problèmes. Par exemple celui du « piège du chômage » : si les allocations sociales augmentent plus que les salaires, travailler devient moins intéressant qu'être allocataire social. Ou, tout simplement, un problème de financement de la protection sociale : celle-ci est financée essentiellement par les salaires, la solidarité des autres groupes sociaux que les travailleurs salariés est très limitée ! D'autre*

*part, comme je l'ai indiqué en réponse à la première question, il est inadéquat de prévoir « un » niveau de RIS basé sur « un » paramètre global*

Il y a un lien évident entre une augmentation du RIS et les autres allocations sociales (et même avec le revenu minimum / revenu mensuel minimum moyen garanti). Dès lors, beaucoup de députés veulent élargir le débat autour de cette proposition de loi à toutes les autres allocations. Or on sait que dans le contexte politique actuel, il ne sera pas facile de progresser de front sur tous ces points en même temps.

Ne pourrait-on pas considérer que l'augmentation du RIS au-dessus du seuil de pauvreté mérite d'être traitée en urgence, et qu'elle devienne un levier pour une programmation sociale plus étendue ? (La priorité donnée au RIS pourrait se justifier par le fait qu'il est octroyé à des personnes dont l'état de besoin est reconnu par une enquête sociale.)

Notre Collectif pense aussi qu'au-delà du RIS, il faut augmenter toutes les autres allocations sociales et le revenu minimum. Comment, selon vous, pourrait-on avancer dans cette voie ? Le relèvement du RIS pourrait-il servir de levier pour aller dans ce sens ?

*Comme je l'indiquais en réponse à la question précédente, le problème dépasse en effet le RIS. En ce sens, nous sommes d'accord sur le fond avec « beaucoup de députés ». (J'espère, entre parenthèses, qu'il y aura cohérence entre les lois sociales qu'ils voteront sur le montant du RIS et les lois fiscales qu'ils voteront pour le financer). Maintenant, si un programme d'augmentation du RIS peut aider à faire prendre conscience de l'insuffisance des allocations de sécurité sociale et des salaires, nous n'allons pas dire non !*

Que pensez-vous du statut cohabitant ? La même proposition de loi (voir titre) propose également

**d'aligner le montant du RIS octroyé aux cohabitants sur celui des isolés. Soutenez vous cette deuxième partie de la proposition de loi (à savoir, le principe d'individualisation des droits pour le RIS) ?**

*En ce qui concerne les allocations de sécurité sociale basées sur une logique d'assurance sociale, nous sommes philosophiquement favorables à ce que vous appelez une individualisation des droits. Nous revendiquons par exemple la suppression de la « sélectivité familiale » pendant la première année de chômage ou de maladie. Mais à partir du moment où il faut déterminer des priorités sociales, dans un contexte budgétaire difficile, dans un contexte de persistance du chômage de longue durée et dans un contexte où la plupart des alloca-*

*tions sociales sont dans les faits assez proches d'un minimum vital, on ne peut pas passer à côté du fait que ceux qui ont charge de famille ont des besoins plus élevés que ceux qui vivent seuls, et que ceux qui vivent seuls ont plus de besoins que ceux qui peuvent compter sur le soutien d'autres personnes dans leur ménage. La même constatation vaut évidemment dans le secteur de l'assistance. S'il y a assez d'argent pour revaloriser le RIS des « cohabitants », il devrait y en avoir aussi pour revaloriser celui des « isolés » et des « chefs de ménage ».* ■

### Les 15 égalisateurs de la CSC

En 2002, la CSC a tenu congrès sur le juste revenu. À cette occasion, la CSC avait déterminé 15 « égalisateurs » comme objectifs à moyen terme. Certains de ceux-ci sont directement en lien avec le débat sur le relèvement des allocations sociales au niveau du seuil de pauvreté (soit 60% du revenu médian équivalent).

- Prime de fin d'année au moins égale à un 13<sup>e</sup> mois pour tous les travailleurs
- 13<sup>e</sup> mois d'allocations familiales en août
- Égalité de tous les enfants devant les impôts : mêmes réductions d'impôts pour tous
- Revenu d'intégration égal à au moins 60% du revenu médian
- Minima en sécurité sociale égaux à au moins 66% du revenu médian
- Salaire minimum égal à au moins 60% du revenu moyen
- Allocation sociales liées au bien-être
- Pension légale adaptée au bien-être
- Impôt progressif sur les fortunes avec exonération sur les premiers 500.000 euros
- Contribution sociale généralisée au lieu des cotisations spéciales sur les seuls salaires
- Publicité de tous les revenus de tous les groupes professionnels
- Crédit de formation pour tous
- Enseignement gratuit
- Gratuité des transports en commun pour les ménages à faibles revenus et les sans-emploi
- Logement social à prix raisonnable et en quantité suffisante, loyer ne dépassant pas 20% du revenu réel.

Luca Ciccia

## Régis De Muylder (ATD Quart Monde) : « Des choix impossibles »

Pour Régis De Muylder, secrétaire général d'ATD Quart Monde, la proposition de loi va dans le bon sens, même si les ressources financières ne suffisent pas pour sortir de la pauvreté.



Quel serait pour vous le niveau de revenu minimum pour pouvoir vivre décemment en Belgique ?

*C'est assez difficile à répondre. Nous ne nous sommes jamais penchés sur une estimation chiffrée de cela. ATD Quart Monde considère que les personnes devraient avoir des ressources suffisantes pour subvenir à leurs droits fondamentaux. Et on se rend bien compte que les allocations de base comme le RIS ne permettent pas cela, en particulier dans les endroits où la charge du logement est très importante. Certaines familles consacrent parfois la moitié de leurs res-*

*sources à leur loyer... Donc nous n'avons pas d'estimation pour cela, mais on voit bien les critères nécessaires pour fixer un plancher de ressources.*

Quels pourraient être ces critères ?

*Beaucoup de familles que nous rencontrons nous disent : « Aujourd'hui, avec les revenus dont nous disposons, on est obligés de faire des choix qui ne sont pas de vrais choix. Par exemple, payer le loyer ou faire face à des frais imprévus au niveau de la santé des enfants. » Ce sont là des choix impossibles, puisqu'ils doivent être faits entre des besoins*

*fondamentaux. Du coup, on ne va pas payer la facture de gaz-électricité et on va entrer dans un système d'endettement, d'huissiers, etc. Ce genre d'exemples, ça revient très souvent. Pour nous, c'est là un trait caractéristique de ce que vivent les familles très pauvres et qui pourrait être un critère. Ce n'est pas normal de devoir faire des choix pareils ! Et c'est très fréquent.*

Une proposition de loi a été déposée, qui propose de relever le RIS au niveau du seuil de pauvreté (860 euros par mois pour un isolé) d'aligner le montant des cohabitants sur celui des isolés. Qu'en pense ATD Quart-Monde,

est-ce que ça vous paraît une bonne proposition ?

*Nous pensons qu'elle est intéressante. Pour ce qu'il y est de l'aspect individualisation, nous le portons depuis plusieurs années. C'est une question de justice, pour les gens qui paient des impôts. Ça a des conséquences bien connues sur la vie de famille. Il y a bien sûr des couples qui renoncent à vivre ensemble. Mais ça existe aussi entre des parents et des enfants devenus majeurs. Et ça c'est très important parce qu'il y a des situations où des enfants quittent le domicile familial pour éviter le statut cohabitant, à un moment où ils devraient pouvoir bénéficier du soutien de leur famille.*

Et pour ce qui est de l'alignement du RIS sur le seuil de pauvreté ?

*Nous sommes convaincus qu'avec les montants tels qu'ils sont maintenant, il est très difficile pour des gens d'avoir un plancher tel pour vivre dans la dignité, ce qui est pourtant la vocation des CPAS. Nous considérons que pour les familles qui vivent dans la pauvreté, un plancher de ressources est nécessaire pour améliorer les conditions de vie. Mais si ce plancher de ressources est nécessaire, il n'est pas pour autant suffisant. Et c'est là que nous faisons le lien entre le revenu et l'ensemble des droits fondamentaux. Ça revient à la question du logement : pourquoi est-il si difficile de trouver un logement décent ? Ça revient à la question de l'enseignement. En Communauté française, si on regarde les études*

européennes, il y a de grandes inégalités dans les résultats scolaires, qui recouvrent les inégalités économiques. Or on ne peut pas dire qu'il y a un milieu plus doué qu'un autre. Il faut donc aussi lutter contre ça. On peut prendre aussi l'exemple de la santé, où les études montrent que les gens qui vivent dans la pauvreté ont un moins bon niveau de santé...

Donc ce que je veux dire c'est que le plancher de ressources est nécessaire, mais il faut aussi agir sur d'autres paramètres. Pour autant, nous soutenons la proposition de loi. On souhaite qu'elle soit adoptée. Mais on aura là une mesure sur laquelle on va devoir construire d'autres choses ensuite.

**Comment ATD Quart Monde compte-t-il marquer son soutien à cette proposition de loi ?**

On a pris un certain nombre de mesures via nos médias : par notre journal, par notre site web. Nous disons que cette loi mérite d'être soutenue. Et on a fait aussi référence à d'autres moments où nous avons déjà soutenu cette proposition-là, par exemple dans la préparation des rapports sur la pauvreté.

**De nombreux parlementaires disent qu'il faut élargir cette proposition de loi à toutes les allocations qui se trouveraient**

**sous le seuil de pauvreté, afin d'éviter une discrimination entre les allocations...**

Effectivement, on ne peut pas penser que des personnes dans d'autres types de situations se retrouvent aussi sous le seuil de pauvreté. Ce ne serait pas cohérent de faire la moitié du chemin, parce qu'il est évident qu'on doit aussi penser à la situation des personnes, à l'ensemble des personnes qui vivent en situation de pauvreté. On ne peut pas envisager la défense d'un statut contre les autres. Maintenant il faut trouver des portes d'entrée. Mais qu'on n'utilise pas cet argument, qui est juste, pour ne rien faire ! Il y a des tas de situations précaires. Ne dressons pas les situations les unes contre les autres. Soyons cohérents et abordons-les toutes. Parce que c'est toujours le problème : nous ne souhaitons pas diviser les personnes qui vivent dans la pauvreté entre

elles : les minimexés contre les pensionnés, les pensionnés contre les chômeurs... Ça ne peut que faire la joie des nantis. Il y a toujours cette politique de diviser pour régner. N'empêche qu'il faut cette porte d'entrée.

**La proposition de loi en question peut-elle être cette porte d'entrée, ou voyez-vous un autre point encore plus prioritaire ?**

Non, la loi dont nous parlons peut être cette porte d'entrée. Le CPAS, qui gère le RIS, a quand même un rôle particulier dans toutes les stratégies qui luttent contre la pauvreté. Avec ce mandat qui est de défendre la dignité humaine et qui vaut pour tout le monde. Donc pour nous si on adopte cette proposition, on va dans le bon sens. ■

## Et qu'en pensent les autres ?

Nous avons contacté beaucoup d'autres associations et secteurs de la « société civile » pour connaître leur avis sur cette proposition de loi et demander leur soutien. Plusieurs n'ont pu nous répondre en raison des délais. Dans d'autres cas l'institution n'a pas encore arrêté de position sur la question. Nous ne manquerons pas de publier d'autres interviews dans nos prochains numéros, au fur et à mesure des positionnements des uns et des autres.



## FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE asbl OPERATION FRAIS SCOLAIRES

Ton cartable est trop petit, ne le laisse pas finir au grenier !  
Donne-le, tu feras un heureux !

Si vous avez du matériel scolaire que vous n'utilisez plus (neuf ou en bon état), vous pouvez en faire don à ceux qui en ont besoin !  
Les cartables, plumiers, crayons, bics, compas, règles, gommés, matériels de gymnastique, de natation... sont les bienvenus !!!

Durée de la récolte : 02 avril au 31 août 2008

Distribution : rentrée académique de septembre 2008

Contacts: tél.: 02/600.55.67-68; courriel: [forumpauvretebxl@village.uunet.be](mailto:forumpauvretebxl@village.uunet.be)

Dépôt des dons : 40, rue Fernand Bernier - 1060 Bruxelles (heures de bureau)

Pour toute aide financière : compte n° 068-2083854-30

Avec le soutien de la Commission Communautaire Française

